

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION DU 22 NOVEMBRE 2021**

**Membres Elus Présents :**

Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Hélène BOUDET, Pierre-Olivier BOYER, Hugues BULARD, Christophe CARRON, Amandine CHATELUS, Yannick CHAVENT, Jean-Paul COLEON, , Hélène DABBADIE, Thierry DELMAS, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, Brunot GERVAIS, Maxime GIRARD, Fabienne HUGUES, Stéphanie JARRIN, Nathalie LEBREUX, Marc LETT, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Eric PETITCOLLIN, Gaël PLASSART, Raphael POCHON, Thibault RICHARD, Valérie ROBIN, Karine ROUX, Cathy SIMON, Matthieu SIMON, Vincent STERCK, Alain SUBLET, Yasin TOPAL, Italo VAUDO.

**Membres Elus excusés :**

Marjorie BROCAL, Daniel CHAUTARD, François GACHET.

**Membres Elus absents :** Ilham COUTURIER

**Nombre de pouvoirs réceptionnés :** 3

**Nombre de Membres Elus :** 40

**Nombre de Membres Elus présents :** 36

**ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU DE LA CCI NORD-ISERE**

En présence du Préfet de l'Isère, Monsieur Laurent PREVOST, il est procédé à l'élection des 10 membres du Bureau de la nouvelle Assemblée de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

Un bureau électoral ayant été constitué, c'est sous la Présidence du Doyen de l'Assemblée présent, Monsieur Alain SUBLET, et avec l'aide des deux assesseurs, plus jeunes membres élus de la CCI Nord-Isère non candidats à un poste au bureau qu'il est procédé au vote que,

**L'assemblée, délibère ainsi :**

Pour la fonction de Président de la CCI Nord-Isère, un seul candidat est déclaré : Monsieur Christophe CARRON qui obtient :

39 voix pour sur 39 votants

Et est ainsi déclaré par le Préfet de l'Isère, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

Pour la fonction de Vice-président de la CCI Nord-Isère représentant l'industrie, un seul candidat est déclaré : Monsieur Pierre-Olivier BOYER qui obtient :

39 voix pour sur 39 votants

Et est ainsi déclaré par le Préfet de l'Isère, Vice-président de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

Pour la fonction de Vice-président de la CCI Nord-Isère représentant les services, un seul candidat est déclaré : Madame Fabienne HUGUES qui obtient :

39 voix pour sur 39 votants

Et est ainsi déclarée par le Préfet de l'Isère, Vice-présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

Pour la fonction de Vice-président de la CCI Nord-Isère représentant les commerces, un seul candidat est déclaré : Madame Hélène BOUDET qui obtient :

39 voix pour sur 39 votants

Et est ainsi déclarée par le Préfet de l'Isère, Vice-présidente de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

Pour la fonction de Trésorier de la CCI Nord-Isère, un seul candidat est déclaré : Monsieur Jean-Paul COLEON qui obtient :

39 voix pour sur 39 votants

Et est ainsi déclaré par le Préfet de l'Isère, Trésorier de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

Pour la fonction de Trésorier Adjoint de la CCI Nord-Isère, un seul candidat est déclaré : Monsieur Thibault RICHARD qui obtient :

39 voix pour sur 39 votants

Et est ainsi déclaré par le Préfet de l'Isère, Trésorier Adjoint de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

Pour la fonction de Secrétaire de la CCI Nord-Isère, un seul candidat est déclaré : Monsieur Gaël PLASSART qui obtient :

39 voix pour sur 39 votants

Et est ainsi déclaré par le Préfet de l'Isère, Secrétaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

Pour la fonction de Secrétaire de la CCI Nord-Isère, un seul candidat est déclaré : Monsieur Thierry DELMAS qui obtient :

39 voix pour sur 39 votants

Et est ainsi déclaré par le Préfet de l'Isère, Secrétaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

Pour la fonction de Membre de la CCI Nord-Isère, un seul candidat est déclaré : Monsieur Maxime GIRARD qui obtient :

39 voix pour sur 39 votants

Et est ainsi déclaré par le Préfet de l'Isère, Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

Pour la fonction de Membre de la CCI Nord-Isère, un seul candidat est déclaré : Madame Valérie ROBIN qui obtient :

39 voix pour sur 39 votants

Et est ainsi déclarée par le Préfet de l'Isère, Membre de la Chambre de Commerce et d'Industrie Nord-Isère.

**Le bureau est ainsi constitué.**

Fait à Vienne le 22 novembre 2021  
Pour valoir ce que de droit

Gaël PLASSART  
Secrétaire



Christophe CARRON  
Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION DU 22 NOVEMBRE 2021

**Membres Elus Présents :**

Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROU, Aurélien BERTHELET, Hélène BOUDET, Pierre-Olivier BOYER, Hugues BULARD, Christophe CARRON, Amandine CHATELUS, Yannick CHAVENT, Jean-Paul COLEON, , Hélène DABBADIE, Thierry DELMAS, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, Brunot GERVAIS, Maxime GIRARD, Fabienne HUGUES, Stéphanie JARRIN, Nathalie LEBREUX, Marc LETT, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Eric PETITCOLLIN, Gaël PLASSART, Raphael POCHON, Thibault RICHARD, Valérie ROBIN, Karine ROUX, Cathy SIMON, Matthieu SIMON, Vincent STERCK, Alain SUBLET, Yasin TOPAL, Italo VAUDO.

**Membres Elus excusés :**

Marjorie BROCAL, Daniel CHAUTARD, François GACHET.

**Membres Elus absents :** Ilham COUTURIER

**Nombre de Membres Elus :** 40

**Nombre de Membres Elus présents :** 36

**DELEGATION DE SIGNATURE DU PRESIDENT DE LA CCI NORD-ISERE**

L'article 2.2.8 du règlement intérieur de la Chambre stipule qu'après chaque renouvellement de la chambre de commerce et d'industrie territoriale et en tant que de besoin au cours de la mandature, le président peut établir, au profit des membres élus, du directeur général et, sur proposition de ce dernier, des agents permanents, une délégation écrite de signature ne pouvant excéder la durée de la mandature, dont l'objet et les modalités sont précisément définis.

Ces délégations doivent respecter le principe de la séparation entre ordonnateur (président) et payeur (trésorier). Un délégataire ne peut pas subdéléguer la signature qu'il a reçue par délégation du président à une autre personne.

L'ensemble des délégations de signature du président est porté à la connaissance des membres de l'assemblée générale.

Il peut en être de même en matière de dépenses et pour ce qui concerne les actes dont découle une créance au profit de la Compagnie Consulaire, à des agents permanents de la Chambre non-délégataires du Trésorier.

Le Président propose à l'Assemblée de donner délégation pour les opérations citées ci-dessus et pour ce qui concerne l'administration générale et la gestion du personnel des services centraux et du Port de Vienne Sud Salaise/Sablons à Mme Virginie NOVOTNY, Directeur Général

**L'Assemblée, au vu des propositions qui sont faites, donne validation à l'unanimité pour cette délégation.**

Fait à Villefontaine le 22 novembre 2021  
Pour valoir ce que de droit

Gaël PLASSART  
Secrétaire



Christophe CARRON  
Président





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
ASSEMBLEE GENERALE D'INSTALLATION DU 22 NOVEMBRE 2021

**Membres Elus Présents :**

Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Hélène BOUDET, Pierre-Olivier BOYER, Hugues BULARD, Christophe CARRON, Amandine CHATELUS, Yannick CHAVENT, Jean-Paul COLEON, , Hélène DABBADIE, Thierry DELMAS, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, Brunot GERVAIS, Maxime GIRARD, Fabienne HUGUES, Stéphanie JARRIN, Nathalie LEBREUX, Marc LETT, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Eric PETITCOLLIN, Gaël PLASSART, Raphael POCHON, Thibault RICHARD, Valérie ROBIN, Karine ROUX, Cathy SIMON, Matthieu SIMON, Vincent STERCK, Alain SUBLET, Yasin TOPAL, Italo VAUDO.

**Membres Elus excusés :**

Marjorie BROCAL, Daniel CHAUTARD, François GACHET.

**Membre Elu absent :** Ilham COUTURIER

**Nombre de Membres Elus :** 40

**Nombre de Membres Elus présents :** 36

**HABILITATION GENERALE EN MATIERE DE MARCHES**

En présence du Préfet de l'Isère, Monsieur Laurent PREVOST, il est procédé au vote concernant l'habilitation générale donnée au Président de la CCI Nord Isère, en matière de marchés passés selon une procédure adaptée ou faisant l'objet d'une procédure formalisée par le code des marchés publics.

Le Président de la CCI est la Personne Responsable du Marché, mais le règlement intérieur de la Chambre prévoit que l'Assemblée Générale doit habiliter le Président pour la durée de son mandat. Cette habilitation consiste à :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant
- Préparer, lancer et mener à terme les procédures d'achat et signer les actes d'engagement conformément aux dispositions du code des marchés dans le respect des procédures formalisées par le code des marchés publics.

Celle-ci, délibère ainsi et valide à l'unanimité cette habilitation générale donnée au président de la CCI Nord Isère et consistant à :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés selon une procédure adaptée en raison de leur montant.
- Préparer, lancer et mener à terme les procédures d'achat et signer les actes d'engagement conformément aux dispositions du code des marchés dans le respect des procédures formalisées par le code des marchés publics.

Fait à Vienne, le 22 novembre 2021  
Pour valoir ce que de droit

Gaël PLASSART  
Secrétaire

Christophe CARRON  
Président

**DELIBERATION  
ASSEMBLEE GENERALE DU 31 JANVIER 2022**

**Membres du Bureau :** Christophe CARRON, Pierre-Olivier BOYER, Fabienne HUGUES, Hélène BOUDET, Jean-Paul COLEON, Thibault RICHARD, Gaël PLASSART, Thierry DELMAS, Maxime GIRARD, Valérie ROBIN.

**Membres élus :** Jonathan BARTHELEMY, Bertrand BEROUD, Aurélien BERTHELET, Marjorie BROCAL, Amandine CHATELUS, Daniel CHAUTARD, Ilham COUTURIER, Hélène DABBADIE, Carole DREUX, Frédéric DURAND, Benoit FAVET, Pascal FELICIANO, François GACHET, Brunot GERVAIS, Stéphanie JARRIN, Nathalie AOUADI, Carole MICHALLAND, Bernard MICOUD, Raphael POCHON, Karine ROUX, Matthieu SIMON, Alain SUBLET, Yasin TOPAL.

**Membres Elus excusés :**

Hugues BULARD, Yannick CHAVENT, Marc LETT, Eric PETITCOLLIN, Cathy SIMON, Vincent STERCK, Italo VAUDO.

**Nombre de Membres Elus : 40 (quorum à 21 )**

**Nombre de Membres Elus présents : 33**

**INDEMNITES DE MANDAT POUR LES MEMBRES ELUS DU BUREAU  
DE LA CCI NORD-ISERE**

Le code de commerce prévoit que les fonctions des membres des établissements du réseau des chambres de commerce et d'industrie sont gratuites. Toutefois, cette gratuité ne fait pas obstacle à l'attribution d'indemnités ou de remboursements de frais dont la liste et le montant sont fixés par arrêté du ministre chargé de la tutelle des chambres de commerce et d'industrie.

Une indemnité globale pour frais de mandat peut, en outre, être attribuée au bureau par l'assemblée générale, selon un barème fixé par arrêté du ministre chargé de la tutelle des chambres de commerce et d'industrie. Ce barème tient compte de l'importance des établissements du réseau, déterminée selon le nombre de leurs ressortissants, et de la valeur du point d'indice prévu par le statut du personnel administratif des chambres de commerce et d'industrie.

Seuls les membres du bureau peuvent percevoir une indemnité pour frais de mandat, dont le montant est fixé globalement par l'article A712-2 du code de commerce, en fonction du nombre de ressortissants rattachés à la CCI.

L'indemnité est normalement entièrement dévolue au Président. Toutefois, le bureau peut décider que tout ou partie de cette indemnité sera répartie entre un ou plusieurs autres membres du bureau (art. A712-4).

Elle est exprimée en nombre de points d'indice soit 600 pour la CCINI auxquels peuvent être ajoutés 150 points si plusieurs membres sont concernés par la répartition. Soit une indemnité globale maximum pour frais de mandat correspondant à la valeur de 750 points.

La valeur du point d'indice est fixée par la Commission Paritaire Nationale servant de base au calcul des rémunérations soit 4,666.

Le Bureau réuni le 3 décembre 2021, a validé la proposition de ne pas modifier le fonctionnement antérieur en faisant bénéficier chaque membre du bureau d'une indemnité de 270 € mensuels et de 1070 € pour le Président.

**L'Assemblée, au vu des propositions qui sont faites, donne validation à l'unanimité pour ces propositions.**

**Abstention : 0**

**Contre : 0**

**Pour : 33**

Fait à Villefontaine, le 31 janvier 2022  
Pour valoir ce que de droit

Gael PLASSART  
Secrétaire



Christophe CARRON  
Président





**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Lyon, le **20 AVR. 2021**

**ARRÊTÉ N° 21 - 164**

**relatif à la composition de la  
Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Nord-Isère**

Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-  
Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Commandeur de l'ordre national du Mérite

Vu le code de commerce, et notamment ses articles L. 713-11 à L.713-13, R.711-47 et R. 713-66 ;

Vu le décret du 25 juin 1864 portant création de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Nord-Isère ;

Vu la délibération du bureau de la CCI de région Auvergne-Rhône-Alpes du 9 décembre 2020 de retenir deux sous-catégories dans les catégories commerce, industrie et services ;

Vu la délibération de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Nord Isère prise en assemblée générale le 8 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles ;

Vu l'étude de pondération transmise le 23 mars 2021 par la Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales d'Auvergne-Rhône-Alpes ;

**ARRETE**

**Article 1**

Le nombre de membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale (CCIT) de Nord-Isère à élire lors du scrutin de 2021 est fixé à **40**.

## Article 2

La répartition des sièges de la CCIT de Nord Isère à pourvoir entre les catégories et les sous-catégories professionnelles est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories	Sous catégories	Nombre de sièges	Total
INDUSTRIE	0 à 49 salariés	9	15
	50 salariés et plus	6	
COMMERCE	0 à 9 salariés	5	10
	10 salariés et plus	5	
SERVICES	0 à 9 salariés	7	15
	10 salariés et plus	8	
			40

## Article 3

L'arrêté préfectoral du 14 avril 2016 relatif à la composition de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Nord Isère est abrogé à compter de l'installation des membres élus à l'issue du scrutin de 2021.

## Article 4

La Secrétaire générale pour les affaires régionales et le Président de la Chambre de commerce et d'industrie territoriale de Nord Isère sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Auvergne-Rhône-Alpes et dont une copie sera adressée :

- A M. le Préfet de l'Isère
- A M. le Président de la CCIT de Nord Isère
- A la Direction générale des entreprises ([elections-cci.dge@finances.gouv.fr](mailto:elections-cci.dge@finances.gouv.fr))
- A CCI France



Pascal MAILHOS